



LIVRET D'ACCUEIL

UNION DES SYNDICATS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU
CASTILLONNAIS ET DU RÉOLAIS

LIEU-DIT PIÈCE DE L'ÉGLISE 33890 PESSAC-SUR-DORDOGNE

05 57 84 00 20 OU SUR WWW.USTOM.FR

USTOM
TRIENS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

MOT DE BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous venez d'arriver sur le territoire de l'USTOM et nous vous souhaitons la bienvenue.
Ce livret a pour objet de vous expliquer les spécificités de la gestion des déchets sur les 112 communes.

Le syndicat intervient auprès d'environ 70 000 habitants, répartis dans différentes Communautés de Communes.

L'USTOM développe des services pour vous permettre de trier et pour recycler vos déchets de façon simple et efficace. Pour cela, vous disposez de bornes d'apport volontaire pour le tri (dont la cartographie est disponible sur www.ustom.fr) ainsi que d'une Recyclerie.

De même, 6 déchèteries sont à votre disposition sur présentation d'une carte d'accès, gratuite pour les particuliers. Ces déchèteries distribuent du compost gratuit, idéal pour jardiner !

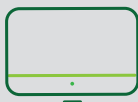
Depuis plusieurs années, les efforts des habitants ont permis de réduire le taux d'ordures ménagères. Vous aussi, participez au tri des déchets en respectant les règles exposées dans ce livret et le règlement de collecte*.

Bien trier, c'est aussi protéger demain !

Vous retrouverez dans ce livret les démarches à suivre pour obtenir ou faire changer vos bacs, le fonctionnement de l'abonnement ainsi que les consignes de tri.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Pour nous contacter ou pour plus d'informations



www.ustom.fr



05 57 84 00 20

* : le règlement de collecte est consultable sur le site internet www.ustom.fr, dans les déchèteries et dans les mairies des communes du territoire de l'USTOM.



L'USTOM EST UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL CHARGÉ DE COLLECTER ET DE TRAITER LES DÉCHETS, DONT LE MODE DE TARIFICATION EST LA REDEVANCE INCITATIVE. CE CHOIX EST MOTIVÉ PAR LA VOLONTÉ D'ÊTRE ÉQUITABLE ET POUR INCITER À RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS. CELA PERMET D'APPLIQUER LE PRINCIPE DU POLLUEUR PAYEUR, EN FAISANT PAYER AUX USAGERS DU SERVICE UN COÛT PROPORTIONNEL À LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITE.

L'USTOM EN QUELQUES CHIFFRES

- Une grille tarifaire parmi les plus basses d'Aquitaine, faisant de l'USTOM l'un des syndicats les plus compétitifs du territoire.
- Depuis la création de l'USTOM en 2012 et grâce aux efforts de tous, le taux d'ordures ménagères a diminué de 35%, plaçant les habitants du territoire parmi les meilleurs trieurs de France.



**VOUS ÊTES SUR UN TERRITOIRE DE TRÈS BONS TRIEURS.
VOUS AUSSI, CONTRIBUEZ À CES BONNES PERFORMANCES POUR PROTÉGER DEMAIN.**

COMMENT FONCTIONNE L'ABONNEMENT POUR UN PARTICULIER ?

Une première facture est adressée à tous les habitants : il s'agit de la part fixe. Elle comprend le prix de l'abonnement et le forfait annuel de 18 levées pour les ordures ménagères. Les nouveaux habitants qui arrivent en cours d'année bénéficieront d'un forfait proratisé.

Par la suite, si vous dépassez le forfait annuel, une 2^e facture vous sera adressée, pour vos levées supplémentaires : part variable incitative. C'est elle qui prend en compte la nature et le nombre d'enlèvements des déchets et permet à l'usager de payer le prix le plus juste selon sa consommation.

Le forfait annuel - ou part fixe - comprend, pour les particuliers :

- Jusqu'à 18 levées par an
- La collecte gratuite des déchets recyclables en bac jaune ou en borne
- L'accès en déchèterie
- Du compost gratuit à récupérer en déchèterie ou sur le site de Massugas
- Le calendrier de collecte est disponible dans les Mairies du territoire de l'USTOM ou sur www.ustom.fr

LES DÉMARCHES À SUIVRE

J'emménage

ou

La composition de mon foyer a changé
(je veux réduire ou augmenter le litrage
de mon bac)

ou

Je déménage

01

Je note le numéro de mon bac pour faciliter mes démarches.

02

1 seule démarche

Je prends contact avec la Mairie de ma commune ou je me rends sur le site de l'USTOM : www.ustom.fr pour remplir le formulaire en ligne

03

Un agent USTOM en charge de mon secteur traite ma demande.
Il est joignable au 05 57 84 00 20 ou sur ri@ustom.fr

Si des bacs sont déjà présents dans mon logement et une fois ma situation enregistrée, je peux me servir de mon bac.

ou

Si des bacs sont présents mais qu'ils ne sont pas adaptés, je peux les utiliser jusqu'à leur changement.

ou

S'il n'y a aucun bac dans mon logement : une fois ma situation actualisée, un agent m'appellera afin que je récupère mes bacs en déchèterie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Si aucun moyen de stockage de bac n'est possible, nous pouvons vous équiper de sacs prépayés.
- Pour **éviter une levée de bac non souhaitée**, demandez un bracelet fluorescent gratuit (uniquement pour les bacs qui ne peuvent être rentrés).
- En cas d'urgence d'élimination, il est possible d'acheter des rouleaux de sacs prépayés de 25 ou 50 litres. Rendez-vous sur les sites de Massugas, de Rauzan, dans l'une de nos déchèteries ou à la Recyclerie muni d'une pièce d'identité pour les retirer. Il vous suffit ensuite de déposer vos sacs en déchèterie, ou de les laisser sur le pas de votre porte.
- Un doute ? **Téléchargez l'application « Guide du tri »** d'Eco-Emballages (disponible sur l'App Store, Google Play et Windows Store).

COMMENT DEVENIR UN BON TRIEUR ?

NE LAISSONS PAS NOTRE PLANÈTE DEVENIR UNE DÉCHARGE À CIEL OUVERT.
RESPECTONS NOS BEAUX PAYSAGES,
RESPECTONS LES AUTRES,
LAISSONS UN ENVIRONNEMENT PROPRE À NOS ENFANTS.
LE TERRITOIRE EST ENGAGÉ SUR LA VOIE D'UNE GESTION EXEMPLAIRE DES DÉCHETS,
NOUS COMPTONS SUR VOUS.



- 👉 Dans la rue, je ne dépose que les sacs prépayés de l'USTOM.
Tout autre sac déposé dans la rue est considéré comme un dépôt sauvage.
- 👉 Lorsque je me rends dans un point d'apport volontaire, je dépose mes déchets dans la borne.
Un dépôt à côté de la borne est considéré comme un dépôt sauvage.
- 👉 Je respecte les jours de sortie de mon bac : je le sors la veille et je le rentre le soir même.
- 👉 J'emmène mes encombrants à la déchèterie, c'est gratuit pour les particuliers !
La liste des déchèteries est disponible sur www.ustom.fr
- 👉 Il est interdit de brûler les déchets (y compris les déchets verts, quelle que soit la saison).
- 👉 Rendez-vous sur le site www.ustom.fr pour consulter le calendrier de collecte et la cartographie des bornes d'apport volontaire.



Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines

Jusqu'à 150€ d'amende pour l'abandon de déchets ou de matériaux dans un lieu public ou privé.
Jusqu'à 750€ d'amende pour le dépôt sur la voie publique de matériaux qui gênent le passage.
Pour les contraventions susvisées, mais commises à l'aide d'un véhicule, les amendes peuvent atteindre jusqu'à 1 500€.

LA RECYCLERIE

L'USTOM a développé depuis 2011 la Recyclerie, permettant de réparer et de rénover des objets endommagés en tout genre.

L'objectif de la Recyclerie est de favoriser le recyclage, le réemploi, la réutilisation des objets donnés ou abandonnés.

Tous les usagers peuvent se rendre directement à la Recyclerie pour déposer leurs objets (vaisselle, vêtements, ameublement, électroménager, etc.). Les objets sont ensuite revendus à bas prix au magasin.

Le dépôt ou l'achat d'objets au magasin n'est pas réservé aux seuls résidents de l'USTOM, mais à tous les habitants du département.

La Recyclerie est aussi un lieu d'échange et de partage qui accueille des événements tout au long de l'année (ateliers, expositions, conférences ...)



La
Recyclerie
par l'USTOM

La Recyclerie
3 lieu dit Pièce de l'Eglise,
33890 Pessac-sur-Dordogne

Magasin ouvert
tous les mercredis et samedis
de 10h à 18h



Retrouvez la cartographie des déchèteries et des bornes d'apport volontaire
dans les Mairies du territoire de l'USTOM ou sur www.ustom.fr



Union des Syndicats de traitement des déchets du Castillonnais et du Réolais
Lieu dit Pièce de l'Église, 33890 Pessac-sur-Dorgogne
Tél. : 05 57 84 00 20

www.ustom.fr